

CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU VENDREDI 20 JUIN 2025
EXTRAIT DES DELIBERATIONS

Nb. de Conseillers en exercice : 53

Au vote de l'affaire :

Nb. de présents : 35
Nb. de représentés : 6
Nb. d'absents : 12

L'an deux mille vingt-cinq, le vingt juin à 17h05, le Conseil Municipal de Saint-Pierre s'est assemblé en séance ordinaire à l'Hôtel de Ville, sur convocation légale, sous la présidence de Monsieur David LORION, Maire.

AFFAIRE N° 40/1911 :

Centre-Ville - Convention de Mise à disposition d'un bien cadastré DW n°55 partie par la Commune de Saint-Pierre à l'Association AINA ENFANCE ET AVENIR - Fixation de la redevance

ETAIENT PRESENTS :

MM. LORION David, DIJOUX Stéphano, SIGISMEAU Béatrice, OMARJEE Mohammad, AHO NIENNE Sandrine, FERDE Thérèse, FATIMA Sofa, DAMOUR Kichena, TAN Willy, CHAMBI DJOUMBAMBA Marie Richela, POTIN Philippe, ROUVRAIS Simone, MINATCHY Mariot, ALAGUIRISSAMY CARPAYE Nadine, BRET Jean Paul, NASSIBOU Guilaine, GUIEN Marie Claire, PALIOD Marie Claude, BRINDON Marie Line, MALET Viviane, PAPY Anne Marie, HOARAU Berthe Denise, VON-PINE Bernard, DAFFON Amédée Albert, TAYLLAMIN Patricia, AGATHE Chantal, BELLON Stéphen, NARIA Olivier, MALIDI Mariaty, ARAYE Hélène, RIVIERE Christelle, BEDIER Corine, GOBALOU ERAMBRANPOULLE Virginie, BASSE Pascal, BOYER Thierry

REPRESENTE (S) :

MM. TIONOHOUE Sabrina (par Monsieur DAMOUR Kichena), KHELIF David (par Madame HOARAU Denise), PERIANAYAGOM Albert (par Madame FERDE Thérèse), VAYABOURY Jean Patrick (par Madame CHAMBY DJOUMBAMBA Richela), RAYMOND Edmée (par Madame AGATHE Chantal), JETTER Régine (par Madame MALIDI Mariaty).

ABSENTS :

MM. TEVANEE Jean François, VALY Nazir, BALZANET Jonhy, CADET André, MOREL Didier, ACAPANDIE Freddy, RAVAT Adame, BALAYA GOURAYA Armand, SAUTRON François, HOARAU Brigitte, BOYER Marie Pascaline, ANDA Jean Gaël

Le Maire constate que le quorum est atteint et que le conseil peut valablement délibérer

Le Conseil Municipal a nommé Madame Christelle RIVIERE pour remplir les fonctions de secrétaire.

Le Maire certifie que le compte rendu de la délibération a été affiché le 30 juin 2025 et la convocation du Conseil Municipal faite le 13 juin 2025.



Le Maire

Maire de Saint-Pierre
N° 40-1911-DE
Date de transmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025
David LORION

Affaire n°40/1911 : Centre-Ville - Convention de Mise à disposition d'un bien cadastré DW n°55 partie par la Commune de Saint-Pierre à l'Association AINA ENFANCE ET AVENIR - Fixation de la redevance.

Foncier - Direction de l'Aménagement et de la Prospective Urbaine

Le Maire expose à l'Assemblée que :

- L'Agence Delmonte Immobilier désormais l'agence Citya Immobilier, intervenant pour le compte de la SCI Paulo a consenti à la Commune les 14/05/2011 et 06/06/2011 un bail pour des locaux situés 100 rue Victor Le Vigoureux. Ce bail d'une durée d'un an se reconduit tacitement (annuellement).

- Le propriétaire (la SCI Paulo) avait donné son accord pour une possibilité de sous convention d'une partie de ce bien au profit de l'Association AINA Enfance et Avenir. Cette dernière occupe par conventions renouvelées un espace depuis le 08/10/2015.

Dans le cadre d'un soutien à la dynamique associative sur la Commune de Saint-Pierre et afin de permettre à l'Association AINA Enfance et Avenir de poursuivre ses activités dans le domaine de l'amélioration de la vie quotidienne et de la scolarisation des enfants à Madagascar,

Sur proposition du Maire, le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité, **DECIDE :**

• **D'APPROUVER** la convention de mise à disposition à l'association AINA Enfance et Avenir Association loi 1901 publiée au Journal Officiel le 09/07/2011, immatriculée au SIRET 48281769900036 – adresse du siège social : 100 rue Victor le Vigoureux 97410 Saint-Pierre, représentée par sa présidente en exercice Mme Nataly Charbonnier Andrianantenaina, et dont les principaux termes sont les suivants :

- Désignation du bien :

Référence cadastrale	Superficie du bien	Adresse
Section DW n°55 Local situé au sous-sol	Local : 157 m ² A l'exclusion de tout emplacement de parking	100 rue Victor Le Vigoureux 97410 Saint Pierre

- **caractères de la convention** : administratif, temporaire, précaire et révocable.

- **durée** : à compter de la signature de la convention de mise à disposition jusqu'au **30 Juin 2026**, terme annuel prévisionnel du bail signé entre Delmonte Immobilier désormais l'agence Citya Immobilier (représentant de la SCI Paulo) et la Commune de Saint-Pierre.

- **dénonciation** : à tout moment avec un préavis d'un mois par l'une ou l'autre des parties.

- **sécurité** : à charge pour l'Association de respecter la réglementation en matière de sécurité et celle des établissements recevant du public.

- **destination des lieux** : Mise en œuvre des activités de l'Association conformément à son objet statutaire.

• **DE FIXER** la redevance à titre gratuit.

La valorisation comptable du bien mis à disposition étant considérée comme une subvention en nature de **12 709,20 €/an** devra être comptabilisée et enregistrée dans les comptes annuels de l'association. Un justificatif de cette inscription devra être transmis à la Commune de Saint-Pierre.

Accusé de réception en préfecture
974-219740164-20250620-40-1911-DE
Date de télétransmission : 30/06/2025
Date de réception préfecture : 30/06/2025

Les autres clauses sont relatées dans la convention de mise à disposition ci-annexée.

• DE L'AUTORISER à SIGNER toutes pièces liées à cette affaire notamment la convention de mise à disposition y afférente.

P/EXTRAIT CONFORME,
LE MAIRE

